



Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil municipal de PASSA, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Patrick BELLEGARDE,

Présents : Monsieur BELLEGARDE Patrick, Madame BONET Nathalie, Madame VERGNOLE Nathalie, Madame DAVESA Céline, Monsieur FRANÇOIS Patrick, Monsieur ROMEU Sébastien, Madame CEILLES Aurore, Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane

Absents représentés : Monsieur CULEBRAS Manuel représenté par Madame BONET Nathalie, Monsieur CONTRERAS Michel représenté par Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane, Monsieur DAVIOT Thierry représenté par Monsieur BELLEGARDE Patrick, Madame DOFFEMONT Léonore représentée par Monsieur FRANÇOIS Patrick

Absent(s) excusé(s) :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame VERGNOLE Nathalie a été élu(e) secrétaire de séance.

**Date de convocation :**

**19/04/2024**

**Date d'affichage :**

**19/04/2024**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 12  
Présents : 8  
Exprimés : 9  
Pour : 7  
Contre : 2  
Abstention : 2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L2122-20,

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant à 4 le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté du 23 juin 2020, par lequel le Maire a donné délégations de fonction et de signature au 4<sup>ème</sup> Adjoint, Céline DAVESA, dans les domaines suivants:

- L'agriculture,
- L'environnement,
- La catalanité,
- Les anciens combattants

Vu l'arrêté municipal n°AR\_2024\_010 du 10 avril 2024 portant retrait de l'ensemble des délégations de fonction et de signature au 4<sup>ème</sup> Adjoint, Céline DAVESA,

**Objet:**

**MAINTIEN OU NON  
DES FONCTIONS  
D'ADJOINT D'UN ÉLU  
APRÈS RETRAIT DE  
L'ENSEMBLE DE SES  
DÉLÉGATIONS**

**Numéro:**

**DE\_2024\_025**

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil municipal,

- de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature au 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Céline DAVESA
- de décider du maintien ou non du 4<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de réception de l'AR: 26/04/2024

066-216601344-DE\_2024\_025-DE

A G E D I

**PREND ACTE** du retrait de délégation de fonction et de signature au 4ème Adjoint au Maire.

**DÉCIDE** de voter :

**- Sur le retrait à Céline DAVESA des fonctions d'Adjoint au Maire.**

Il est procédé au déroulement du vote,

Résultats :

a) Nombre de votants : 9

b) Nombre de "pour" le retrait de fonctions : 7

c) Nombre de "contre" le retrait de fonctions : 2

d) Nombre d'abstentions : 2

**DÉCIDE** de faire cesser les fonctions de la 4ème Adjointe au Maire à Céline DAVESA.

Adoptée à la majorité par 7 voix contre 2

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Patrick BELLEGARDE

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de reception de l'AR: 26/04/2024

066-216601344-DE\_2024\_025-DE

A G E D I